



Ordre  
des ingénieurs  
forestiers  
du Québec

Québec, le 1<sup>er</sup> mai 2015

M. Luc Tellier  
Directeur  
Direction des inventaires forestiers  
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, local A-108  
Québec (Québec) G1H 6R1

**Objet : Commentaires sur les orientations du 5<sup>e</sup> inventaire écoforestier du Québec méridional**

Monsieur Tellier,

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec désire vous faire part de ses commentaires en lien avec les nouvelles orientations pour le 5<sup>e</sup> inventaire écoforestier du Québec méridional. Tout d'abord, nous aimerions souligner la démarche de consultation mises en place par le Ministère ainsi que les efforts de communications déployés pour faire connaître le nouveau programme d'inventaire, notamment lors de la présentation donnée dans le cadre du café conférence forestier du 20 avril dernier. Cet exercice de consultation et de considération des pairs ne peut qu'avoir des bénéfices pour l'ensemble du secteur forestier et pour la population du Québec.

Les nouvelles orientations présentent des évolutions intéressantes visant à accroître la pertinence et la qualité des données d'inventaire. La livraison des données d'inventaire par territoire de gestion des directions générales régionales nous apparaît comme une amélioration importante. Nous ne pouvons qu'appréhender des effets positifs sur le calcul de possibilité forestière et la planification, considérant que les ingénieurs forestiers auront à leur disposition des données homogènes pour l'ensemble de leur territoire de planification.

Suite à la lecture du document de présentation, certaines questions restent tout de même en suspens et nous aimerions avoir des éclaircissements :

1. La nouvelle orientation du MFFP visant à livrer les produits d'inventaire par territoire des directions générales régionales entraîne la création d'unités de planification écologique. Nous nous questionnons sur le chevauchement de ces nouvelles unités avec le contour des unités d'aménagement forestier. Est-ce que les contours de ces deux types d'unités concorderont? Est-ce qu'on retrouvera, à l'intérieur d'une même unité d'aménagement, des données d'années différentes, puisque l'unité est recouverte par plusieurs unités de planification écologique?

.../2

2750, rue Einstein, bureau 110  
Québec (Québec) G1P 4R1

T. 418 650-2411  
oifq@oifq.com

[www.oifq.com](http://www.oifq.com)

2. La création d'une couche indépendante présentant les variables du milieu biophysique était une amélioration souhaitable, et nous sommes heureux que le ministère ait choisi de proposer cette orientation pour le 5<sup>e</sup> programme d'inventaire. Par contre, cette nouvelle couche entraîne un changement à la création de la carte écoforestière considérant la fusion nécessaire entre les couches de peuplements forestiers, des variables écologiques et des classes de pente. Comment les différentes variables seront considérées et priorisées afin de respecter les superficies minimales des peuplements écoforestiers?

Nous avons constaté que la classification MSCR ne figure plus parmi les variables mesurées dans les placettes-échantillons temporaires. Le code de vigueur nous apparaît comme une donnée essentielle afin de prédire la valeur des peuplements, lorsque cette donnée est combinée avec une classification de la qualité. La qualité des bois ainsi que la vigueur des peuplements représentent pourtant un enjeu de taille pour la forêt feuillue québécoise. Nous ne comprenons pas pourquoi cette variable ne figure plus dans les orientations d'inventaire et nous considérons que c'est un recul pour l'intégration des valeurs économiques dans la planification forestière. La nouvelle stratégie d'aménagement durable des forêts a pourtant pour objectif de générer plus de valeurs avec la forêt québécoise. Pour être en mesure d'atteindre cet objectif, les ingénieurs forestiers devront avoir toutes les données nécessaires afin de prendre les décisions qui généreront le plus de valeurs et la vigueur des arbres est une donnée essentielle à notre avis. Une simplification de la norme MSCR actuelle, en éliminant par exemple la saisie des codes de défaut, pourrait représenter un compromis entre le contrôle des coûts d'inventaire et l'étendue des données nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Tellier, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Denis Villeneuve, ing.f.  
Président